

COMMUNE DE STE MARGUERITE DE CARROUGES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre à vingt heures, sur la convocation et sous la présidence de M. PORTIER Jean-Yves, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Sainte Marguerite de Carrouges.

Date de convocation : 31 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 09

Présents : M. PORTIER Jean-Yves, Maire, Mmes PRODHOMME-LOUVEAU Fleur, DESSAINT Marie-Claire, MANTEL Marie-Christine, ROLLAND Patricia, M. MOREAU Pascal, TOULAIN Marcel, CHANTELOUP Alain,

Absent : M. VAUTIER Cyril

Absents Excusés : M. CARPENTIER Pascal ayant donné pouvoir à M. PORTIER Jean-Yves, Mme DESFRIÈCHES Corinne,

Ordre du Jour :

- Élection Secrétaire de Séance
- Approbation Procès-Verbal du 12 septembre 2024
- Café Associatif - Devis Architecte
- TE 61 - Nouveau Marché Électricité
- Protection Sociale Complémentaire - Contrat Prévoyance
- Questions Diverses :
- Suppression du Transfert Compétence Assainissement
- Vœux 2025 - Date

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Triptyque Église de Sainte Marguerite de Carrouges : Devis Travaux de Rénovation et de Conservation et Dépôt Dossiers Demandes de Subventions

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

Élection Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir élire un (une) secrétaire de séance.

À l'unanimité, M. CHANTELOUP Alain a été élu secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal du 12 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024 ne fait l'objet d'aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Projet de rénovation et d'aménagement des abords d'une ancienne grange pour la création d'un Café Associatif en centre Bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation et d'aménagement des abords d'une ancienne grange pour la création d'un café associatif en Centre Bourg. Il précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la mesure "créer un lieu de convivialité innovant" dans le cadre du Plan France ruralités 2024.

Le montant prévisionnel des études est le suivant :

1°) Etudes préliminaires, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour dépôt des demandes de subventions, établissement et dépôt du dossier de Permis de construire :

Total HT :	6 973,40 € HT
prestataire non assujetti à la TVA	

2°) Provision pour études réglementaires nécessaires au dépôt du permis de construire (diagnostics et étude structure) :

Total HT :	1 000,00 € HT
TVA 20 % :	200,00 €
Total TTC :	1 200,00 € TTC

Soit un Montant total des études :

Total HT :	7 973,40 € HT
TVA 20 % :	200,00 €
Total TTC :	8 173,40 € TTC

Le financement de ces études serait le suivant :

- État, mesure "créer un lieu de convivialité innovant",
à solliciter au taux de 80 % de 7 973,40 € HT, soit 6 378,72 €

Soit un montant total de Subventions de :	6 378,72 €
Part communale - Autofinancement :	1 594,68 € HT

TVA 20 % à provisionner :	200,00 €
Montant Total TTC à la charge de la Collectivité :	1 794,68 € TTC
- Dont sur fonds propres :	1 794,68 €

Délibération 2024/035

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ensemble des études présentées pour un montant total prévisionnel de 7 973,40 € HT soit 8 173,40 € TTC ainsi que son plan de financement,
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget annuel de la commune, la part restant à sa charge,
- **S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux maximum de 80% de subventions en cas de financements complémentaires,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demande de subventions concernés,
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer tous les documents utiles au déroulement de cette opération.

TE61 – Approbation Acte Constitutif Groupement de Commandes pour Achat d'Énergies

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les prix de l'électricité vont considérablement augmenter du fait de la disparition du bouclier tarifaire fin 2024.

Le TE61 (Territoire Énergie Orne) projette le lancement d'un nouveau marché d'achat d'énergie d'électricité d'ici fin 2025.

A cet effet, il convient d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, lequel sera coordonné par Territoire d'Énergie Orne. Une délibération est nécessaire afin de signer l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, dite loi TECV, relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, approuvé par la délibération n°2017-AG-75 du 14 décembre 2017, dans sa dernière rédaction issue de l'avenant n°2 du 4 septembre 2024 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies ;

Considérant qu'en regard à son expérience le Territoire d'Énergie Orne (Te61) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Considérant qu'au sein de ce groupement d'achat, il propose notamment de répondre aux besoins récurrents de ses membres dans le domaine de l'acheminement et la fourniture d'électricité, ainsi que des services qui y sont associés ;

Considérant l'opportunité pour la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges de rejoindre un tel groupement pour répondre à ses besoins dans un objectif de simplification administrative, de gain en efficacité et d'économie d'échelle ;

Considérant la délibération tarifaire n°2018-AG-42 du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018 relative à l'adhésion des collectivités au groupement d'achat d'énergies.

Délibération 2024/036

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par Territoire d'Énergie Orne ;

- **APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président de Territoire d'Énergie Orne (Te61), en sa qualité de coordonnateur du groupement, à préparer, analyser, signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges ;

- **DONNE MANDAT** au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;

- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges est partie prenante.

Triptyque – Église de Sainte Marguerite de Carrouges

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des devis ont été reçus pour la rénovation du triptyque et du cadre situé au sein de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges.

Une subvention pourrait être sollicitée au Club des Mécènes de la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces devis et sur le dépôt des différentes demandes de subventions.

Délibération 2024/037

Après en avoir discuté et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de la Maison des Arts, sise à Mortagne au Perche, d'un montant de 6 940,00 €uros T.T.C. pour la restauration du triptyque situé au sein de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges
- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'Atelier Héloïse Nice d'un montant de 7 150 €uros T.T.C. pour la restauration et la conservation d'un cadre triptyque situé au sein de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les dossiers des différentes demandes de subventions possibles
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Protection Sociale Complémentaire – Contrat Prévoyance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre **obligatoire la participation financière des employeurs publics** aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale) et/ou d'une mutuelle prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé).

Cette participation des employeurs était, depuis 2007, simplement optionnelle.

Les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant :

- **1er janvier 2025 : obligation de participer aux contrats prévoyance**, avec un minimum de participation de *20% d'un montant de référence*,
- **1er janvier 2026 : obligation de participer aux contrats santé**, avec un minimum de *50% d'un montant de référence*.

Une convention de participation visant à réduire l'impact financier pour les agents comme pour les employeurs

Afin d'obtenir un ratio prix/prestations plus avantageux, la réforme prévoit également que les Centres de gestion proposent aux collectivités et établissements publics de leur ressort une convention de participation (contrat groupe) à l'échelle départementale ou supra-départementale.

À cet effet, le CDG 61 s'est associé aux CDG14 et CDG76 afin de vous proposer, à compter du 1er janvier 2023, des contrats « groupe » régionaux en santé et en prévoyance.

L'offre de la "MNT - MGEN" a été retenue pour la conclusion de la convention de participation pour le risque "Prévoyance" et pour le risque "Santé" avec une prise d'effet au 1er janvier 2023.

Cette participation pour le risque "Prévoyance" devient **obligatoire** à compter du 1er janvier 2025.

Le Centre de Gestion de l'Orne a demandé aux collectivités territoriales d'effectuer une déclaration d'intention à la MNT (qu'il fallait adresser au plus tard le 12 novembre 2024). Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le nécessaire a été fait dans ce sens le 30 octobre 2024.

D'autre part, il convenait d'effectuer une saisine auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Orne qui se réunira le 5 décembre 2024 pour examiner tous les dossiers. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette saisine a été adressée au Centre de Gestion de l'Orne le 30 octobre 2024.

A la réception de l'avis du Comité Social Territorial, la collectivité devra prendre une délibération avant le 1er janvier 2025 afin d'adhérer à la convention de participation pour le risque "Prévoyance".

Insite France :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a eu une réunion avec Madame GUNES Céline, chargée d'accompagnement de l'Association InSite France, qui a pour mission notamment de conserver du lien en milieu rural et permettre aux jeunes de s'engager pour les initiatives locales, dont l'antenne en Normandie est basée à Flers (61).

InSite propose 2 programmes : le Volontariat rural, et Artisans d'Idées, une communauté de partage entre acteurs ruraux.

Volontariat Rural :

Ce programme s'adresse à des communes ou communes déléguées de moins de 1500 habitants, en contractualisation avec la commune mais aussi avec les associations locales.

Les missions InSite réunissent plusieurs projets d'intérêt général effectués sur 6 mois auprès de la commune, de ses associations et des habitants.

Les missions sont réalisées en service civique, par des binômes de jeunes de 18 à 25 ans, qui s'engagent sur 6 mois, venus de partout en France pour vivre en immersion dans un village, une zone rurale.

Les missions sont sur mesure, adaptées au milieu rural. Elles regroupent la participation à plusieurs projets portés par la commune et les associations sur les thématiques : environnement, patrimoine et culture, lien social et intergénérationnel...

Le Statut du service civique :

- les missions de service civique sont ouvertes à tous types de jeunes
- les volontaires sont mobilisés en fonction de leur motivation et non de leurs compétences. Ils ont une obligation de moyen et non de résultat. Ils s'engagent sur une fiche mission particulière, et donc se doivent de faire "de leur mieux" pour la réaliser
- les volontaires sont accompagnés dans la mission et sur leur projet d'avenir. Le service civique est un "donnant-donnant", utile à la structure d'accueil mais aussi au projet d'avenir du jeune
- les jeunes peuvent aussi proposer de nouvelles idées sur leur mission, qui est pour eux un terrain d'expérimentation
- engagement horaire : 24 h semaine pour chaque jeune, c'est à dire en tout 48 h d'engagement par semaine du binôme pour faire vivre leur mission commune. Les volontaires ont des congés payés (2 jours par mois) et cotisent pour la retraite
- formations obligatoires : Formation civique et citoyenne (2J), PSC1 (1J), Journées Artisans d'idées avec InSite (2 sessions de 1 ou 2 jours par mission de service civique) - financées et organisées par InSite avec ses partenaires
- les jeunes sont indemnisés par l'Etat (504 €/mois) et avec InSite, ils sont hébergés localement gratuitement par la commune et les associations (charges incluses)

Les conditions pour la commune :

- Identifier des missions entrant dans le cadre du service civique et pouvant occuper 2 volontaires 24 h par semaine, avec une maturité suffisante des projets
- Identifier un tuteur et des co-référents : le tuteur est le fil rouge de la mission et le point de contact local privilégié des jeunes volontaires. Il est en équipe avec des co-référents, par exemple issus des différentes structures engagées sur le projet.

Redevabilités du tuteur :

1 journée de formation obligatoire gratuite, qui peut se faire en ligne

Disponibilité pour accompagner les volontaires : planifier, suivre la mission, et être présent pour au moins une réunion "cadrée" par semaine avec les volontaires, réponse aux questions au fil de l'eau.

Redevabilités des co-référents : être en appui au tuteur dans sa mission, être le contact des volontaires sur les projets qu'ils coordonnent. Être présents (au maximum) sur les points de suivi InSite une fois par mois.

Pistes de mission envisagées

Le principe : plusieurs tâches réparties sur plusieurs structures, en mode projet sur 6 mois. Les volontaires en Service civique viennent en soutien du conseil municipal, des associations, et apportent un appui aux initiatives locales culturelles, sociales et environnementales pour aider à la vie du territoire.

participation à la mise en place d'activités de lien social dans la maison associative et le bar associatif :

- proposer des idées d'animation et aider à la préparation et l'animation d'activités pour tous les âges, en lien avec les bénévoles (cuisine, activités manuelles, bricolage, etc)

- soutenir les bénévoles dans l'aménagement des locaux de la maison associative pour les rendre plus accueillants (coin cuisine, mobilier, matériel),

- soutien à l'organisation des fêtes et événements de la commune

- appui à la valorisation du patrimoine de l'Église de Sainte-Marguerite-de-Carrouges : appui à la recherche d'archives, réalisation de panneaux de valorisation des œuvres de l'Église, réalisation de brochures ou d'éléments de visite audio (à approfondir)

- appui à l'identification de circuits de randonnée : à approfondir

- participation à améliorer le site web de la commune : recherche de textes et photos, à insérer dans le nouveau site web.

Héberger les volontaires : La commune et les associations mettent à disposition un logement pour les 2 jeunes. Hébergement meublé avec 2 chambres, charges incluses.

Contexte et enjeux de la commune : commune dynamique, avec de nombreux projets.

Beaucoup de personnes âgées sont seules : objectif de rompre l'isolement, soutenir l'animation et le lien social

Construction d'un projet d'EVS intergénérationnel : idée de proposer des animations professionnelles avec des vacataires sur l'EVS (bien-être, chanson, ateliers cuisine...), mais aussi des idées d'ateliers pour tous les âges, par ex pour Halloween,

Maison des associations en cours de création : il faut des sous pour les travaux, des compétences bénévoles

Un café associatif qui a été réalisé avec 1000€ de frais en chantier participatif

Autre enjeu touristique : lien entre le Château de Carrouges et l'Église, qui peut amener des touristes à Sainte-Marguerite.

Objectif de leur offrir une expérience intéressante en valorisant le patrimoine local et en ouvrant le café.

Cela peut permettre de récupérer des fonds pour l'Église si possible avec la valorisation (restaurer certains objets).

Candélabres :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a eu une communication téléphonique au cours de laquelle il lui a été précisé que ce dossier devrait être examiné lors du Conseil Communautaire du 10 décembre prochain.

Monsieur le Maire indique également aux membres du Conseil Municipal que les prises festives ont été changées très rapidement conformément à la demande qui avait été faite.

Tailles de Haies :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Entreprise HERBAUDEAU est passée 2 fois au cours de l'année 2024 pour effectuer les tailles de haies, une fois en juillet, une seconde fois en octobre.

Travaux Divers :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'enrobé sur la Route au niveau de l'Être Blanchet a été refait ainsi que sur la Route de l'Udon.

L'enrobé a également été refait depuis le lieudit "Le Bois Furon" jusqu'au lieudit "La Vente".

Une buse a été remise au niveau de "La Normandière".

Le nid de poule situé sur la Route du Ménil Scelleur a été bouché en même temps.

"La Blanchardière" :

L'enfouissement de réseau est terminé. Le téléphone devrait être enterré d'ici le mois de janvier 2025. L'enlèvement des poteaux électriques est en cours et, ensuite, Orange doit venir pour la fibre.

"La Croix" :

Des travaux de sécurisation effectués par le TE61 sont actuellement en cours au lieudit "La Croix". La route est barrée uniquement dans la journée, pendant le temps des travaux.

Commande de Chaises :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il était prévu de commander de nouvelles chaises pour la salle communale. La livraison desdites chaises a bien été effectuée.

QUESTIONS DIVERSES

- Suppression du Transfert Compétence Assainissement : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement a supprimé le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement prévu pour 2026. Monsieur le Maire précise que la Présidente de la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien pourrait ne pas être d'accord avec cette suppression. Cette concession serait faite aux communes par le Premier Ministre afin de leur faire accepter plus facilement les milliards d'euros qui vont être ponctionnés sur les recettes des collectivités territoriales prévus dans le projet de loi de budget pour 2025.

Monsieur le Maire indique également aux membres du Conseil Municipal qu'une réforme des redevances devrait être mise en place en 2025. À ce jour, aucune précision n'est apportée.

- SITCOM : À l'occasion des mercredis 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025, les collectes de la semaine seront reportées d'une journée pour tous les habitants (si collecte habituelle le jeudi, collecte décalée au vendredi).

Les autres jours fériés de l'année (8 mai, lundi de Pâques, lundi de la Pentecôte, jeudi de l'Ascension, 14 juillet, 15 août, 1^{er} et 11 novembre), les collectes se déroulent normalement.

- CNAS : Certaines prestations vont être soumises au prélèvement à la source.

- Vœux 2025 - Date : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer une date pour la cérémonie des vœux 2025. Après discussion, cette manifestation se tiendra le SAMEDI 18 JANVIER 2025 à 14 H 30.

- Fête de Noël : Madame MANTEL Marie-Christine, Conseillère Municipale, Présidente de l'Association "La Belle Équipe", informe les membres du Conseil Municipal que la fête de Noël se déroulera le samedi 14 décembre 2024, à partir de 16 H 00, autour du Café Associatif "Le Marguerouge".

- Atelier Décors Enfants : Madame MANTEL Marie-Christine, Conseillère Municipale, Présidente de l'Association "La Belle Équipe", informe les membres du Conseil Municipal qu'un atelier décoration est prévue le lundi 23 décembre 2024 pour les enfants de la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges.

- **Informations Diverses** :

- L'Association "La Belle Équipe" et "L'Atelier des Petites Mains" deviendront une seule et même association.

- L'Association "Ensemble pour la Restauration de l'Église de Sainte Marguerite de Carrouges" restera indépendante.

- EVS (Établissement de Vie Sociale) : Une subvention à hauteur de 44 000 € par an est envisageable.
- Maison des Associations : Logement mis à disposition par la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges pour différentes activités (couture, cuisine). Il serait souhaitable d'organiser des animations en après-midi (chants, massage, coiffure, par exemple). Ces activités seraient ouvertes à tous les âges. Deux ans de loyers vont être pris en charge par un mécène. Cette maison des associations s'adresse aux personnes âgées isolées.
- Entretien des Logements Communaux : Monsieur CHANTELOUP Alain, Conseiller Municipal, suggère d'effectuer régulièrement des travaux dans les logements communaux. Il est prévu d'effectuer ces travaux lors d'une journée citoyenne (peinture des volets, par exemple).
- Les tonneaux posés à plusieurs endroits de la commune sont très abîmés. Normalement, une visite de la Commune est prévue en 2025 dans le cadre des "Villes et Villages Fleuris". Il faut prévoir quelques travaux à cet effet.

Fin de séance : 22 H 00

M. CHANTELOUP Alain
Secrétaire de Séance

M. PORTIER Jean-Yves
Maire